

ESPÈCE PROTÉGÉE !

Le castor est strictement protégé: sa mise à mort, sa capture, sa détention ainsi que la destruction de ses gîtes et de ses constructions sont prohibés.

Il dispose d'une protection **internationale** (Convention de Berne, Directive Faune, Flore et Habitats sauvages), et **nationale** (arrêté ministériels, listes rouges...)

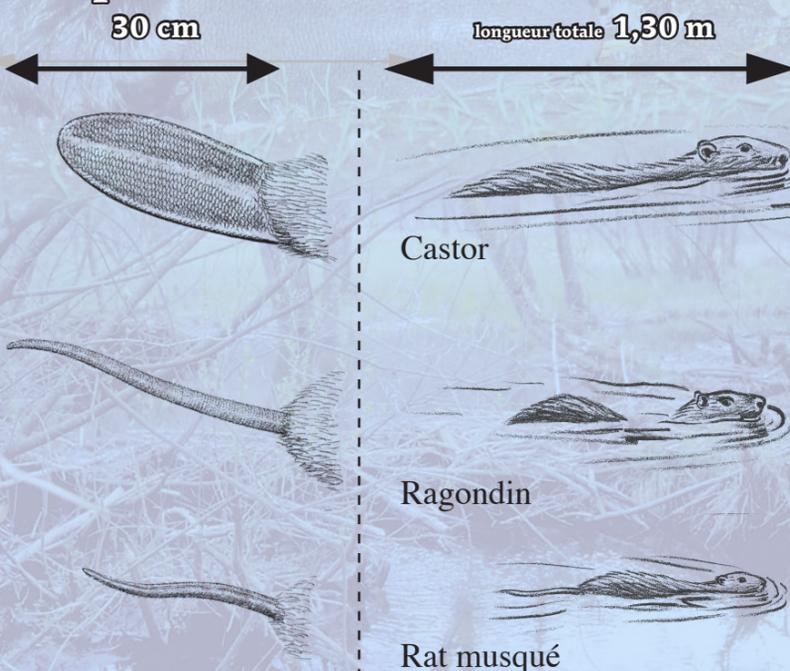


Les méthodes de lutte non sélectives utilisées contre le ragondin et le rat musqué, rongeurs d'origine américaine introduits par l'homme le long de nos rivières, constituent une importante menace pour le castor et en particulier pour les jeunes individus. De ce fait, le tir dans l'eau, les appâts empoisonnés, ainsi que tous les types de pièges tuants sont strictement à proscrire dans tous les milieux où le castor est présent et où une confusion avec cette espèce est à craindre.

Seul l'usage de pièges cages permet la capture d'animaux vivants et la remise en liberté des espèces protégées capturées involontairement.

La pêche aux engins peut également présenter des risques de noyade pour le castor : nasses à ouverture supérieure à 12 cm, filets immergés... Des précautions d'usage sont à prendre dans les eaux fréquentées par le castor : sécurisation des nasses à ouverture trop large par la mise en place de dispositifs éprouvés.

Ne pas confondre:



illustrations : Dominique MANSION, Philippe MERCKLE - photos : Vincent MUNIER, Georges LACROIX, Philippe LACOUETTE, Jean-Claude JACOB

Pour en savoir plus

Pour signaler un animal blessé ou mort, ou bien la présence de l'espèce, vous pouvez contacter :

Conseil Général du Bas-Rhin

Service de l'Environnement
Hôtel du Département
Place du Quartier Blanc
67964 STRASBOURG CEDEX 9
tél. 03 88 76 67 67

Direction Régionale de l'Environnement d'Alsace (DIREN)

8 rue Adolphe Seyboth – BP 59
67080 STRASBOURG CEDEX
tél. 03 88 22 73 31

Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS)

Service Départemental 67
Maison du Frasey
2 rue du Château
67290 LA PETITE PIERRE
tél. 03 88 70 48 59

Service Départemental 68

3 Faubourg de Belfort
68700 CERNAY
tél. 03 89 75 48 48

Alsace Nature

8 rue Adèle Riton
67000 STRASBOURG
tél. 03 88 37 07 58
siegeregion@alsacenature.org

Conseil Général du Haut-Rhin

Service de l'Environnement et de l'Agriculture
Hôtel du Département
100 Avenue d'Alsace – BP 20351
68006 COLMAR CEDEX
tél. 03 89 30 65 30
envir.agri@cg68.fr

Brigade verte

92 rue de Lattre de Tassigny
68360 SOULTZ
tél. 03 89 74 84 04

Laboratoire Vétérinaire Départemental

4 Allée de Herrlisheim
68000 COLMAR
tél. 03 89 30 10 40
lvd@cg68.fr

Groupe d'Étude et de Protection des Mammifères en Alsace (GEPMA)

8 rue Adèle Riton
67000 STRASBOURG
tél : 03 88 22 53 51
gepma@mageos.com

Groupement Ornithologique du Refuge Nord-Alsace (GORNA)

Maison forestière Loosthal
67330 NEUWILLER-LES-SAVERNE
tél : 03 88 01 48 00

Association Sauvegarde de la Faune Sauvage (SFS)

23 rue du Limousin
68270 WITTENHEIM
tél. 03 8957 92 22



Le castor reste une espèce particulièrement difficile à observer. Aussi, si vous souhaitez partir à sa rencontre, n'hésitez pas à prendre contact avec les associations de protection de la nature qui mènent de nombreuses actions de découverte et de protection de cette espèce.

SAVOIR & FAIRE POUR LE CASTOR



Son retour le long de nos rivières



le castor d'Europe

Nom scientifique : Castor fiber (Linné 1758)

Poids : 20 – 30 kg

Noms communs : Biber (alsacien/allemand),
Bièvre (vieux français)

Longueur : 1,30 m dont 30 cm pour la queue

Longévité : en nature 10 à 15 ans

Ordre : Rongeurs

Maturité sexuelle : après 2 ans

Famille : Castoridae

Reproduction : 2 à 3 jeunes par an



Le castor est le plus gros rongeur d'Europe. Son pelage très dense et ses pattes arrières palmées lui assurent une adaptation parfaite à la vie semi aquatique. Sa queue plate et écailleuse lui sert de régulateur thermique et de gouvernail.

Régime alimentaire: strictement végétarien, le castor ne mange jamais de poisson. En été, son alimentation est constituée de végétaux herbacés et de feuillages, tandis que le régime hivernal est composé d'écorces, préférentiellement d'essences à bois tendre (saules et peupliers au stade arbustif) et secondairement d'essences à bois dur (noisetier, cornouiller sanguin, merisier à grappes...).

Habitat : cours d'eau plutôt lents et d'une profondeur supérieure à 50 cm présentant des berges meubles (non enrochées) pour le creusement de ses gîtes et bordées de boisements naturels riches en essences à bois tendre.

Mœurs : actif la nuit, le castor se réfugie le jour dans un terrier ou plus rarement une hutte dont l'entrée est toujours immergée. Il vit en groupe familial réduit (2 à 6 individus) occupant des territoires bien délimités s'étendant sur 1,5 km de rivière en moyenne. Du fait de ce comportement très territorial, le castor contrairement à d'autres rongeurs, ne pullule jamais dans les rivières qu'il colonise.



INDICES DE PRÉSENCE

Patte avant



Patte arrière



Coulées et écorces rongées



Branches et troncs taillés en pointe de crayon



Hutte



ESPÈCE RÉINTRODUITE :



Le castor européen appartenait à la faune originelle de l'Alsace jusqu'au 19^e siècle, quand la chasse et le piégeage sans merci pour sa fourrure et ses glandes à castoreum ont contribué à le faire disparaître de l'ensemble du bassin du Rhin.

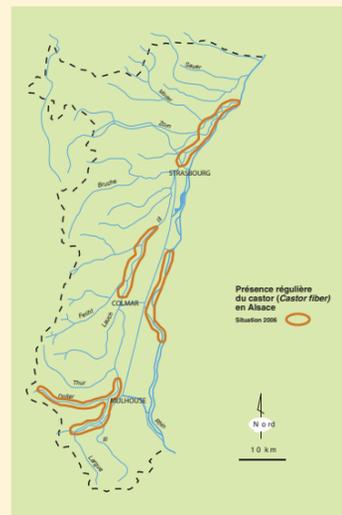
Le castoréum

Substance sécrétée par le castor, utilisée en médecine (contre les maux de tête, grâce à l'acide salicylique qu'elle contient) et en parfumerie (pour fixer les parfums).

De nombreux toponymes attestent de cette présence ancienne en Alsace: Biberbach en forêt de Haguenau, Bi(b)ergrund à Auenheim, Biebersender à Rhinau, Bieberbaechel à Sélestat, Biberacker à Colmar, Bibermaten à Fislis...

Le castor a été réintroduit avec succès au cours de la seconde moitié du 20^e siècle grâce à l'initiative d'associations de protection de la nature, de l'ONCFS et de collectivités publiques. Les animaux réintroduits ont été capturés dans la basse vallée du Rhône où l'espèce a survécu :

- > Doller en 1970-71 (8 individus) et Giessen en forêt du Rhin (6 individus) en 1973 par les Jeunes Amis des Animaux et de la Nature
- > Moder et Rossmoerder en 1993-95 (16 individus) par le Conseil Général du Bas-Rhin
- > Illwald en 1999-2002 (20 individus) par Alsace Nature et la Ville de Sélestat.



Actuellement, l'espèce réoccupe progressivement l'ensemble des cours d'eau conformes à ses exigences écologiques.

ESPÈCE CLÉ DU MILIEU ALLUVIAL

Le castor est doué d'une grande faculté d'adaptation. Il occupe aussi bien les grands fleuves que les petits cours d'eau, pourvu que ses exigences minimales soient satisfaites. En cas de besoin, il sait aménager des milieux a priori défavorables par la création de petites retenues, (rares en Alsace) de fossés et de clairières, dont profitent également les autres espèces de la faune et de la flore palustres.



L'établissement de populations viables de castors nécessite le maintien ou le rétablissement des possibilités de circulation et d'échanges génétiques sans entraves le long de réseaux hydrographiques suffisamment vastes tels que celui de l'Alsace et des régions limitrophes du Rhin supérieur.

La restauration des effectifs de l'espèce passe nécessairement par celle de ses habitats dont la bonne gestion est également garante de celle de la ressource en eau.

ACTIONS MENÉES PAR LES DÉPARTEMENTS ET LEURS PARTENAIRES EN FAVEUR DU CASTOR ET DE SES HABITATS

Protection et restauration des habitats de l'espèce. Les milieux de vie du castor ont fortement régressé depuis sa disparition dans notre région. L'espèce réintroduite profite cependant pleinement des actions menées actuellement pour la protection et la réhabilitation des rivières, et de leurs abords.

> Restauration d'anciens bras du Rhin



Pendant les travaux

Quelques années après la fin des travaux

> Reconstitution des boisements protecteurs des berges: bouturage de saules pionniers



Si vous êtes propriétaires

Riverain d'un cours d'eau où le castor est présent, vous pouvez vous aussi contribuer à son maintien en évitant les dérangements répétés, en conservant et en plantant des saules.



Rétablissement de la continuité des milieux.

Le castor n'est jamais loin du milieu aquatique. De nombreux obstacles créés par l'homme, tels que certains seuils ou barrages en zones urbaines, entravent la libre circulation et le développement du castor le long des rivières ou exposent celui-ci aux risques du trafic routier ou ferroviaire lorsque des ponts ou passages busés trop étroits, à courant rapide, obligent l'animal à circuler sur la terre ferme.

> Installation de grillages de protection et de dispositifs de franchissement aux points critiques à proximité des cours d'eau

